Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_161-DE

2021-161

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINE ET PATRIMOINE

SOUS-DOMAINE :
ALIENATIONS

OBJET :
Cession de l'atelier relais de Cardona au Département

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du
21 septembre 2021

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE

PAR PUBLICATION LE

PAR DELEGATION LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, President de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Philippe GREFFIER, Régis BONDOUI, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Jacques PENNAVAIRE, Jean-marc DEUMIER, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Veronique CORROIR, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Francois DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-Francois POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL, Jérome SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-Francois VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Jérome WILTZIUS, Giovanni ZAMAI

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Christophe PRADEL par Régis BONDOUI, Bernard PECH par Jacques PENNAVAIRE, Nadine ROSTOLL par Jean-marc DEUMIER, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérome WILTZIUS,

Procuration(s) : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Robert BATIGNE à Charles PAULY, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Sabine CHABERT, Dominique DUBLOIS à Denis BOUILLEUX, Prescillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Pierre MONOD à Isabelle SIAU,

Excusé(s): Sandrine CAMPGUILHEM, Frederic JEANJEAN, Gerard LAMARQUE, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH

Absent(s) : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Regine SURRE, Marc TARDIEU ,

Secrétaire de séance : Brigitte BATIGNE

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_161-DE

2021-161

VU l'avis du domaine en date du 26 juillet 2021,

VU l'inventaire comptable du budget annexe « Cardona »,

VU l'attestation notarial en date du 12/12/2007 relatif à l'acquisition des parcelles par la Communauté de Communes Hers et Ganguise à la Commune de SALLES SUR L'HERS,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que lors de la fusion des Communautés de Communes en 2013, la Communes Castelnaudary Lauragais Audois a hérité d'un local situé à SALLES SUR L'HERS servant d'atelier relais.

Dans le cadre d'une cession au Département de l'Aude afin de déménager le Centre routier de Salles sur l'Hers, il est nécessaire d'identifier le bien comme suit :

- Désignation physique des parcelles : A 1246 -1247 - 1249 d'une surface totale de 5 343 m²
- Adresse : ZA du Cardona 11410 SALLES SUR L'HERS
- Construction de 2012
- Bâtiment sur 2 niveaux de 546 m²
- RDC = Hall atelier bureau salle de réunion sanitaire vestiaires
- R+1 : 3 bureaux
- Zone : UY (activités économiques)

Montant d'acquisition du local :

Bâtiment (012132BATC) :	547 252.44 €
Terrain (022132BATC) :	58 795 €
Etudes (032132BATC) :	33 548.86 €
TOTAL :	639 596.30 €

Le prix de la transaction s'élève à 250 000 €.

Monsieur le Président informe le conseil que les crédits seront prévus au budget annexe « Cardona » et que l'emprunt sera à la suite de cette cession, soldé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Président à céder le local atelier relais situé ZA du Cardona 11410 SALLES SUR L'HERS sus-référencé sur le budget annexe Cardona pour un montant global de 250 000 €.

DIT qu'un certificat de cession sera établi et adressé au Percepteur.

DIT que la présente délibération sera adressée au :
Conseil Départemental de l'Aude
Services fiscaux
Commune de SALLES SUR L'HERS

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette opération de cession et prévoir toutes les écritures comptables nécessaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_161-DE

2021-161

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 27 septembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER